



Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour

Par **Walid14**, le **28/03/2017** à **16:40**

Bonjour,

J'ai déposé hier une de demande de titre séjour malade et la préfecture m'a donné une attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour. Je voudrais savoir la différence entre cet attestation et le récépissé ?

Ma deuxième question c'est à propos des factures de hôpital non réglées. Est-ce que ça va me poser un problème pour avoir la carte de séjours ? J'ai fais trois fois une demande d'aide médicale de l'Etat, les dossiers sont perdus, j'étais obligé de refaire la demande à chaque fois mais j'étais hospitalisé et j'ai eu beaucoup de factures.

Je n'ai aucun revenu, je suis hébergé par le 115.

Veuillez svp m'indiquer ce que je dois faire maintenant, je suis très bouleversé et malade grave, les stress c'est déconseillé pour mon cas de santé.

Merci d'avance,
Cordialement.